

Membres en exercice : 15	
Présents	15
Votants	15
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0

Le samedi 25 avril 2026 à 09 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 09 avril 2026

**Présents** : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRVIE, Eliane NISSOU, Jean-Pierre BITARELLE, Marie-Noëlle GRANVAL, Agnès MESPOULET, Patrick LARRIBE, Maryline GRAFFOULIERE, Séverine VERBIGUIE, Sébastien CAUMES, Sébastien SOULIE, Julien MEREAU, Julie GASTON, Anthony DELPEYROUX

**Représenté(s)** :

**Secrétaire de séance** : Sébastien CAUMES

## 27.2026

### **Objet** : FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze), élection des délégués au secteur de Mercoeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°46.2016 du Conseil Municipal en date du 22 août 2016 portant sur l'adhésion de la commune d'Altillac à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze,

Vu les statuts du Syndicat,

Considérant que les statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, précisent que chaque commune membre est représentée au sein du Comité syndical par deux délégués titulaires ainsi que deux délégués suppléants,

Monsieur le Maire indique que les statuts du Syndicat précisent que les délégués des communes au secteur élisent leurs représentant amenés à siéger au Comité Syndical et proposent parmi eux le délégué susceptible de faire parti du Bureau syndical.

Monsieur le Maire précise que les candidats peuvent se présenter soit isolement, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms suppléants. Les adjonctions et les suppressions de nom sont autorisées. La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrage requis.

**Considérant que le Conseil Municipal, à l'unanimité, ce jour, n'a pas souhaité procéder au scrutin secret à cette désignation, il n'est pas nécessaire d'y avoir recourt.**

Monsieur le Maire procède à l'appel à candidature. Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré procède à l'élection des délégués à la FDEE19,

Candidats au siège de délégué titulaire :

15 (votants 15 – pour – abstention )

15 (votants 15 – pour – abstention )

**déclare André ALRVIE, délégué titulaire à la FDEE19 secteur de Mercoeur,**  
**déclare Jean-Pierre BITARELLE, délégué titulaire à la FDEE19 secteur de Mercoeur,**

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de reception de l'AR: 30/04/2026

019-211900709-2026027D-DE

A G E D I

Candidats au siège de délégué suppléant :

15 (votants 15 – pour – abstention )

15 (votants 15 – pour – abstention )

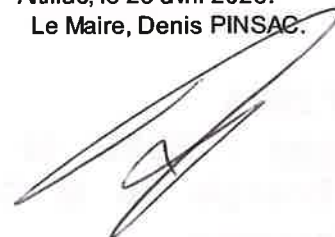
**déclare Julien MEREAU, délégué suppléant à la FDEE19 secteur de Mercoeur,  
déclare Maryline GRAFFOULIERE, déléguée suppléante à la FDEE19 secteur de  
Mercoeur.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire  
Compte tenu de la publication le 25/04/2026  
et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 25 avril 2026.

Le Maire, Denis PINSAC.

Le secrétaire, Sébastien CAUMES



Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de reception de l'AR: 30/04/2026

019-211900709-2026027D-DE

A G E D I